
Étude des crédits

2013-2014

Document préparé par :



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Pour :

La Commission des institutions de l'Assemblée nationale

Février 2013

Bureau de Québec
Bureau 1.10
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone: 418 528-7741
Télécopieur: 418 529-3102

Bureau de Montréal
Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: 514 873-4196
Télécopieur: 514 844-6170

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux :

G-1.	Comparaison des crédits	p. 1
G-2.	Ensemble des coûts afférents au changement de gouvernement.....	p. 2
G-3.	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2012-2013	p. 3
G-4.	Voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère.....	p. 5
G-5.	Liste des dépenses en publicité.....	p. 6
G-6.	Liste des dépenses de l'organisation pour la tenue d'événements médiatiques	p. 7
G-7.	Liste des dépenses en formation de communication	p. 8
G-8.	Liste des contrats octroyés.....	p. 9
G-9.	Liste des contrats octroyés autorisés par le sous-ministre	p. 11
G-10.	Liste ventilée de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel	p. 12
G-11.	Nombre de consultants oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme	p. 13
G-12.	Projet de développement informatique	p. 14
G-13.	Dépenses de photocopie, mobilier de bureau, ameublement, frais de transport, frais d'hébergement, frais de repas, frais d'alcool et de fêtes, etc.....	p. 15
G-14.	Dépenses reliées à la téléphonie.....	p. 16
G-15.	Ressources humaines	
	a) Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles de 35 ans et plus	p. 17
	b) Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles de 35 ans et moins.....	p. 18
	c) Le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.....	p. 19
	d) Le nombre total et la ventilation du nombre de congés de maladie en réserve pour le personnel et leur valeur estimée	p. 20
	e) Le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires	p. 21
	f) Le nombre total de jours de vacances pris par le personnel	p. 22
	g) Le nombre total et la ventilation du nombre de jours de vacances en réserve pour le personnel et leur valeur estimée	p. 23
	h) Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique	p. 21
	i) Le nombre et la répartition du personnel qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite.....	p. 25

j) L'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail.....	p. 26
k) L'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir	p. 27
l) Le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie	p. 28
m) Le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (direction centrale et régions)	p. 29
n) Le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires	p. 30
G-16. Pour chaque ministère et organisme:	
a) Nombre de départs à la retraite en 2012-2013.....	p. 31
b) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.....	p. 32
c) Nombre de départs à la retraite prévus pour 2013-2014 et 2014-2015	p. 33
d) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats	p. 34
G-17. Liste des baux pour les espaces occupés	p. 35
G-18. Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription.....	p. 36
G-19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres	p. 37
G-20. Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013 à même le budget discrétionnaire du ministre et du ministère.....	p. 38
G-21. Liste du personnel en disponibilité	p. 39
G-22. Le nombre d'occasionnels mis à pied en 2011-2012	p. 40
G-23. Le nombre de fonctionnaires et/ou ETC affectés au Plan Nord	p. 41
G-24. Liste du personnel hors structure.....	p. 42
G-25. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes.....	p. 43
G-26. Liste de tous les abonnements	p. 44
G-27. Site Internet de l'organisme	p. 45
G-28. Nominations, depuis le 1er avril 2012, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs ou autres	p. 46
G-29. Pour 2012-2013, dépenses effectuées par ministère pour les visites et rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec	p. 47
G-30. Demandes d'accès à l'information à l'organisme	p. 48
G-31. Liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 31 août 2012.....	p. 49
G-32. Liste des ententes et leur nature entre l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces	p. 50
G-33. Détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014.....	p. 51
G-34. Inventaire complet des services offerts aux citoyens et les tarifs	p. 52
G-35. Copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement depuis le 31 août 2012 et prévisions 2013-2014	p. 53

G-36.	Sommes reçues en 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 et 2014-2015 en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement.....	p. 54
G-37.	Liste des ententes signées depuis le 1 ^{er} avril 2004 avec une ou des Conférences régionales des élus.....	P. 55
G-38.	Montant total des primes au rendement et des bonis.....	p. 56
G-39.	Montant total des primes de départ	p. 57
G-40.	Depuis le 31 août 2012, cadres et dirigeants de la fonction publique dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée	p.58
G-41.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi de tous les contrats de covoiturage	p. 59
G-42.	Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour l'année 2012-2013, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux dans les espaces occupés	p. 60
G-43.	Masse salariale	p. 61
G-44.	Taux d'absentéisme	p. 62
G-45.	Évolution de la taille (nombre total d'employés) depuis 2003.....	p. 63
G-46.	Nombre de départs.....	p. 64
G-47.	Liste et solde de tous les fonds existants ainsi que la dépense d'intérêts prévue en 2012-2013 pour chacun de ces fonds.....	p. 65

Renseignements particuliers :

P-1	Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information pour 2012-2013.....	p. 67
	a) le nombre de demandes reçues et réglées	p. 67
	b) le nombre de causes portées en appel et le verdict	p. 68
	c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34.....	p. 69
	d) le délai de traitement des demandes	p. 70
	e) le nombre d'avis demandés à la commission, par ministère et organisme en indiquant l'objet.....	p. 71
	f) le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande et la date de la conclusion de l'enquête et ses conclusions.....	p. 72
	g) le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès	p. 73
	h) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme demandant à la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.	p. 74
P.2.	Liste et copie des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la commission aux ministères, organismes et suivi accordé pour les années 2012-2013 et 2013-2014	p. 75
P-3.	Montants attribués à la location des locaux pour les auditions tenues en dehors des bureaux de la Commission pour l'année 2012-2013.	p. 76
P-4.	Nombre d'ententes approuvées, pour l'année 2012-2013, par la CAI et qui sont conclues entre les organismes en vertu de l'article 172	p. 77
P-5.	Copie des avis finals, pour l'année 2012-2013, que la CAI transmet à un ministère ou à un organisme gouvernemental visé au premier alinéa de l'article 3	

	ainsi que des règles, rapports, prescriptions et ordonnances découlant de ses fonctions de surveillance	P. 78
P-6.	Nombre d'avis, pour l'année 2012-2013, sur les projets de règlement qui sont soumis en vertu de la présente loi	p. 79
P-7.	Nombre de demandes écrites reçues et le nombre de demandes accordées pour 2012-2013, à une personne ou à un organisme afin qu'il puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels	p. 80
P-8.	Nombre de vérifications effectuées, pour 2012-2013.....	p. 81
P-9.	Nombre d'enquêtes effectuées pour 2012-2013.....	p. 82

G-1. La comparaison pour chaque ministère et chaque organisme, par poste budgétaire :

- entre les crédits déposés à l'Assemblée nationale en avril 2012 et ceux proposés par le nouveau gouvernement pour l'exercice budgétaire 2013-2014.

L'information est disponible dans le budget de dépenses 2013-2014.

G-2. L'ensemble des coûts afférents au changement de gouvernement notamment :

- a) les coûts liés au changement de structure administrative, ministérielle (publicité, affichage, logo, site internet, pancarte, courrier, enveloppes, entêtes, cartes d'affaires etc.);
- b) les coûts administratifs, les coûts de transition, les frais de communication;
- c) les coûts liés à la suppression ou l'ajout de toute information
- d) les coûts liés aux photos officielles; et
- e) tout autre coût le cas échéant.

[Veuillez vous référer à la réponse de la question G-42.](#)

G-3. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2012-2013 :

- les endroits et dates du départ et du retour;
- une copie des programmes et rapports de voyage ou de mission; les personnes rencontrées;
- le coût ventilé par poste : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- les noms des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- la liste et le détail de toute entente signée ou annoncée, le cas échéant;
- les résultats concrets obtenus et détaillés pour chaque voyage;
- la copie des rapports de mission;
- les investissements annoncés, le cas échéant.

1. Ottawa (Ontario), les 1^{er} et 2 mai 2012

- o Symposium organisé par le Commissariat à la vie privée du Canada, présentant les résultats de diverses recherches dans le domaine de la protection des renseignements personnels et de la vie privée
- o 451 \$ (Déplacement, hébergement, repas, essence)
- o M. André Marois, directeur

2. Calgary (Alberta), du 11 au 15 mai 2012

- o 28^e Congrès du Conseil des tribunaux administratifs canadiens « Au-delà des frontières » et aux journées de formation de la Foundation of Administrative Justice
- o 2 924 \$ (Déplacement, hébergement, inscription, repas)
- o M^e Alain Morissette, commissaire

3. Halifax (Nouvelle-Écosse), du 4 au 7 septembre 2012

- o Sommet fédéral-provincial-territorial des commissaires à l'accès à l'information et à la vie privée organisé par la Nouvelle-Écosse
- o 3 771 \$ (Déplacement, hébergement, inscription, repas)
- o Me Jean Chartier, président, et Me Claire-Élaine Audet, adjointe du président

4. Ottawa (Ontario), les 14 et 15 septembre 2012

- o 3^e Symposium annuel du droit à la vie privée et de l'accès à l'information
- o 565 \$ (Déplacement, hébergement, repas)
- o M^e Diane Poitras, vice-présidente

5. Toronto (Ontario), les 19 et 20 septembre 2012
 - Paneliste à une table ronde qui s'est tenue à Toronto par The Canadian Institute, sous le thème « The Canadian Institute Forum Privacy Law and Compliance »
 - 691 \$ (Déplacement, hébergement, repas)
 - M^e Christiane Constant, commissaire
6. Halifax (Nouvelle-Écosse), les 25 et 26 octobre 2012
 - Formation de l'IAMC (Institut de médiation de d'arbitrage du Canada) 2012 : Guide des meilleures pratiques de prévention et règlement des différends
 - 0 \$ (L'Institut de médiation de d'arbitrage du Québec a défrayé l'ensemble des coûts)
 - M^e Marie-Josée Brunelle, médiatrice
7. Calgary (Alberta), du 31 octobre au 3 novembre 2012
 - Conférence donnée par the Office of the Information and Privacy Commissionners of Alberta and British Columbia
 - 2 131 \$ (Déplacement, hébergement, inscription, repas)
 - M. Boris Perron, enquêteur – analyste
8. Cotonou, BÉNIN, les 12 et 13 novembre 2012
 - Journées nationales de l'informatique et des libertés (JNIL)
 - 1 148 \$ (Déplacement, hébergement, autres frais) Les autres dépenses ont été défrayées par l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (l'AFAPDP)
 - M^e Jean Chartier, président
9. Monaco, FRANCE, du 21 au 23 novembre 2012
 - 6^{ième} Conférence francophone de l'AFAPDP
 - 2 862 \$ (Déplacement, hébergement, repas)
 - M^e Jean Chartier, président
10. Vancouver (Colombie-Britannique), les 26 et 27 novembre 2012
 - Forum Pancanadien de la vie privée et rencontre parallèle avec les représentants des provinces et les autorités d'accès et de protection des renseignements personnels des autres provinces qui sont sur place pour participer au Forum
 - 0 \$ (Infoway a défrayé l'ensemble des coûts)
 - M. André Marois, analyste

G-4. Pour chaque voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère fait au Québec pour l'année financière 2012-2013 de chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et des dirigeants d'organismes :

- l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- les coûts ventilés;
- le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Il n'y a eu aucun voyage en avion ou en hélicoptère au Québec par le dirigeant.

G-5. Liste des dépenses en publicité (incluant Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme :

- la ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2012-2013 et les prévisions pour 2013-2014;
- le nom des firmes de publicité retenues;
- le nom des fournisseurs;
- le mode d'octroi de chaque contrat;
- le but visé par chaque dépense;
- pour chaque dépense en commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Les Copies de la Capitale	Impression 2 500 dépliants <i>Internet : c'est moi qui décide!</i>	612 \$

G-6. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

- la ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2012-2013 et les prévisions pour 2013-2014;
- le but visé par chaque dépense;
- s'il y a lieu, préciser pour chaque contrat octroyé dans le cadre d'un événement : le nom du professionnel ou de la firme; le coût, y compris les avenants et/ou suppléments; la date; le mode d'octroi.

PLQ: le nombre d'événements ventilé par type d'événements.

Aucune dépense.

G-7. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisés par le ministère ou l'organisme :

- les sommes dépensées depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014;
- le but visé par chaque dépense;

Organisés par une firme externe :

- les sommes dépensées depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014;
- le nom de la ou des firmes de publicité;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- le nom des fournisseurs;
- le but visé par chaque dépense;

Aucune dépense.

G-8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi de tous les contrats octroyés par chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme en 2012-2013 en indiquant, pour chaque contrat :

- le nom du professionnel ou de la firme;
- le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- l'échéancier;
- le mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

BELL CANADA

- o Publications dans les pages bleues;
- o **Montant dépensé : 2 402 \$**

CH-KAY TRANDUCTIONS INC.

- o Traduction vers l'anglais de divers documents de la Commission;
- o **Montant dépensé : 4 296 \$**

COMMUNICATIONS DEMO

- o Frais de production de la revue de presse écrite (quotidiens, hebdomadaires et périodiques);
- o **Montant dépensé : 6 253 \$**

COPIEXPRESS ENR.

- o Réimpression de 100 copies du rapport quinquennal de la Commission;
- o **Montant dépensé : 1 208 \$**

FLORA NIGHTINGALE ENR.

- o Contrat annuel d'entretien des plantes d'intérieur – bureau de Montréal;
- o **Montant dépensé : 700 \$**

FOLIA DESIGN INC.

- o Contrat annuel d'entretien des plantes d'intérieur – bureau de Québec;
- o **Montant dépensé : 806 \$**

GESTION D'ÉVÈNEMENTS VICTOIRE INC.

- o Renouvellement du logo de la Commission;
- o **Montant dépensé : 1 365 \$**

GFC INFO-CONSEIL INC.

- o Transfert de connaissances et conseil auprès du personnel de la Direction de l'analyse et de l'évaluation;
- o **Montant dépensé : 1 625 \$**

INSTITUT DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE DU QUÉBEC

- Réalisation d'un profil de compétences des médiateurs institutionnels œuvrant au sein de différents organismes dont la Commission;
- **Montant dépensé : 4 000 \$**

INTERACTIF INC.

- Révision linguistique du Rapport annuel de gestion 2011-2012 de la Commission;
- **Montant dépensé : 975\$**

LA PRESSE LTÉE

- Parution d'un Avis public concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;
- **Montant dépensé : 1 596\$**

LA TRAME ASTUCES GRAPHIQUES

- Conception graphique et réalisation de la mise en page du Rapport annuel de gestion 2011-2012 de la Commission;
- **Montant dépensé : 5 950 \$**

LA TRAME ASTUCES GRAPHIQUES

- Création d'un visuel pour le slogan du trentième anniversaire de la Commission;
- **Montant dépensé : 1 000\$**

LAURENT BILODEAU

- Conseiller la Commission sur les méthodes de traitement des dossiers ayant trait aux demandes d'autorisation à des fins de recherche visées à l'article 125 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) et celles visées aux articles 21 et 21.1 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q., c. P-39.1);
- **Montant dépensé : 6 991 \$**

LES COPIES DE LA CAPITALE

- Impression du Rapport annuel de gestion 2011-2012 de la Commission;
- **Montant dépensé : 1 422\$**

G-9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- le nombre d'autorisations;
- le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- le montant accordé;
- les motifs de la demande;
- tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Nombre d'autorisation : 1

Fournisseur : Nurun inc.

Montant accordé : 74 967 \$

Motif de la demande : Besoins supplémentaires identifiés en cours de mandat.

Le dépassement de 10 % du contrat de Nurun pour le développement du système de gestion des dossiers de mission de la CAI s'explique par le fait que plusieurs besoins ayant été estimés couverts à 100 % initialement par l'application générique de SISTA se sont avérés partiellement couverts.

La CAI s'est associée à la CLP pour développer un système générique partageable par plusieurs tribunaux administratifs. Lors de l'architecture détaillée, les problématiques liées aux systèmes existants à la CAI et les nouveaux besoins de la CAI ont été recensés.

Lors de la réalisation technique, les dossiers fonctionnels du volet générique ont mis en évidence des écarts entre les besoins de la CAI couverts en totalité par le volet générique et la réalité. Des modifications ou des ajouts au générique ont donc été nécessaires à la gestion des dossiers de mission de la CAI tant en juridictionnel qu'en surveillance.

G-10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel depuis le 31 août 2012 en indiquant :

- le nom du professionnel ou de la firme;
- le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- le mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le coût;
- l'échéancier;
- dans le cas d'octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-11. Le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

G-12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié depuis l'année financière 2003-2004, indiquer :

- le nom du projet;
- la nature du projet;
- l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- le coût initial prévu pour la réalisation du projet;
- les plus récentes estimations du coût du projet;
- les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- les firmes ou OSBL associés au développement du projet (incluant les sous-traitants), les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour.
 - o le nom du projet : **Architecture détaillée, réalisation technique et implantation du volet spécifique de la solution Système Intégré de Services des Tribunaux Administratifs (SISTA) à la Commission d'accès à l'information ;**
 - o la nature du projet : **Modernisation du système de gestion des dossiers de mission de la CAI ;**
 - o le coût initial prévu pour la réalisation du projet : **Le montant initialement prévu au projet est de 1 700 k\$;**
 - o les plus récentes estimations du coût du projet : **1 693 k\$;**
 - o les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet (au total) et ventilés par année financière :

▪ 2008-2009 :	130,9 k\$
▪ 2009-2010 :	69,1 k\$
▪ 2010-2011 :	470,5 k\$
▪ 2011-2012 :	457,9 k\$
▪ 2012-2013 :	512,6 k\$
▪ Total :	1 641,0 k\$
 - o les firmes ou OSBL associés au développement du projet (incluant les sous-traitants), les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates : **Un contrat de 750 k\$ a été attribué par appel d'offres public à la firme Nurun. Un dépassement de 75 k\$ (soit 10 % du contrat initial) au contrat a été approuvé par le président (voir réponse à la question 9). À ce jour, 691,9 k\$ ont été versés au fournisseur ;**
 - o le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour : **La réalisation est complétée à 94 %.**

G-13. Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, le montant, pour l'année 2012-2013 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- la photocopie;
- le mobilier de bureau;
- l'ameublement;
- le remboursement des frais de transport;
- le remboursement des frais d'hébergement;
- le remboursement des frais de repas;
- le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - a) au Québec
 - b) à l'extérieur du Québec

PLQ:

- les distributeurs d'eau de source;
- location et entretien des plantes incluant les plantes artificielles;
- location et entretien de la machine à café;
- location ou achat d'encadrement;

Pour l'ensemble de la Commission, compte tenu de la gestion centralisée de son budget de dépenses :

	2012-2013 (8 mois)
- la photocopie :	4 881 \$
- le mobilier de bureau :	516 \$
- distributeurs d'eau de source :	-----
- le remboursement des frais de transport :	
- à l'employé	5 108 \$
- aux entreprises de transport	19 700 \$
- le remboursement des frais d'hébergement :	
- à l'employé :	2 064 \$
- aux entreprises de services d'hébergement :	15 858 \$
- le remboursement des frais de repas :	10 257 \$
- <u>l'ensemble</u> des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou autre :	
a) au Québec;	24 985 \$
b) à l'extérieur du Québec.	<u>13 037 \$</u>
	38 022 \$
- location et entretien des plantes :	1 506 \$
Pour toutes les autres sous-questions :	0 \$

G-14. Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et pour le ministère et les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2012-2013, de chacune des dépenses suivantes reliées à la téléphonie :

- le nombre de téléphones cellulaires, « Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents utilisés;
- le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- les coûts d'acquisition des appareils;
- le coût d'utilisation des appareils;
- le nom des fournisseurs;
- le coût des contrats téléphoniques;
- le nombre de minutes utilisées.

PLQ :

- les coûts de résiliation;
- les ordinateurs portables.

Type d'appareil	Nombre
Cellulaire	7
BlackBerry	5
Iphone	0
Autre type de téléphone intelligent	1
Total :	13

Nombre d'ordinateurs portables et de Ipad : **0**

Nombre de téléavertisseurs : **0**

Coût d'acquisition des appareils : **100 \$**

Coût d'utilisation des appareils : **6 561 \$**

Nom des fournisseurs : **Rogers pour tous les appareils**

Coût des contrats téléphoniques pour les 8 mois de l'année : **2 081 \$**

Nombre de minutes utilisées : **10 560 minutes** Coût de résiliation : **0 \$**

G-15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation) :

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)
35 ans et plus :

Au 30 novembre 2012

35 ANS ET PLUS	<u>MASCULIN</u>	<u>FÉMININ</u>	<u>TOTAL</u>	<u>%</u>
Aucune Catégorie	2	3	5	12,2%
Cadres	2	1	3	7,3%
Professionnels	6	13	19	46,3%
Fonctionnaires	1	13	14	34,1%
Sous-total :	11	30	41	100,0%
	26,8%	73,2%	100,0%	

(suite)

35 ANS ET PLUS	<u>PERSONNES</u>	<u>COMMUNAUTÉS</u>
	<u>HANDICAPÉES</u>	<u>CULTURELLES</u>
Aucune Catégorie		1
Cadres		
Professionnels		
Fonctionnaires		1
Sous-total :		

- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)
35 ans et moins :

Au 30 novembre 2012

35 ANS ET MOINS

	<u>MASCULIN</u>	<u>FÉMININ</u>	<u>TOTAL</u>	<u>%</u>
Aucune Catégorie	0	0	0	0,0 %
Cadres	0	0	0	0,0 %
Professionnels	2	6	8	66,7 %
Fonctionnaires	1	3	4	33,3 %
Sous-total :	3	9	12	100,0%
	25,0%	75,0%	100,0%	

(suite)

35 ANS ET MOINS

	<u>PERSONNES</u>	<u>COMMUNAUTÉS</u>
	<u>HANDICAPÉES</u>	<u>ANGLOPHONES</u> <u>AUTOCHTONES</u> <u>CULTURELLES</u>
Aucune		
Catégorie		
Cadres		
Professionnels		
Fonctionnaires		
Sous-total :		

c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

Année financière	Nombre de jours
2012-2013	248

- d) le nombre total et la ventilation du nombre de congés de maladie en réserve pour le personnel et leur valeur estimée;

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits

e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires;

2012-2013 (au 30 novembre 2012)					
	NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES	NOMBRE D'HEURES PAYÉES	MONTANT (\$)	NOMBRE D'HEURES COMPENSÉES	MONTANT (\$)
TOTAL :	794,12	545,12	18 616,23 \$	249,00	8 415,77 \$

f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

2012-2013 (au 30 novembre 2012)

	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	TOTAL
NOMBRE DE JOURS:	25,5	23,5	97,0	224,0	296,0	64,0	43,5	0,0	773,5

- g) le nombre total et la ventilation du nombre de jours de vacances en réserve pour le personnel et leur valeur estimée;

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

- i) le nombre et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) du personnel qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme en relevant, et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou de l'éducation;

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1 de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

- j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, etc.) et par leur territoire habituel de travail (direction centrale ou régions);

Répartition des effectifs (au 30 novembre 2012)

	Québec	Montréal	Total	%
Aucune catégorie	2	3	5	9,4%
Cadres	3	0	3	5,7%
Professionnels	20	7	27	50,9%
Fonctionnaires	15	3	18	34,0%
Total	40	13	53	100,0%
	75,5%	24,5%	100,0%	

Répartition des effectifs (au 9 mars 2012)

	Québec	Montréal	Total	%
Aucune catégorie	2	3	5	10,0%
Cadres	4	0	4	8,0%
Professionnels	19	5	24	48,0%
Fonctionnaires	14	3	17	34,0%
Total	39	11	50	100,0%
	78,0%	22,0%	100,0%	

Répartition des effectifs (au 11 mars 2011)

	Québec	Montréal	Total	%
Aucune catégorie	1	2	3	6,1%
Cadres	5	0	5	10,2%
Professionnels	20	5	25	51,0%
Fonctionnaires	13	3	16	32,7%
Total	39	10	49	100,0%
	79,6%	20,4%	100,0%	

- k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;

	Prime expert (10%)	Prime émérite (15%)	Total
2012-11-30	3	0	3
2012-03-31	2	0	2
2011-03-31	1	0	1

- l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

	Nombre d'employés (heures majorées)
Au 30 novembre 2012	0
Au 31 mars 2012	0
Au 31 mars 2011	2

m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (direction centrale et régions);

		31-03-2011	31-03-2012	30-11-2012
Québec	Aucune catégorie	3	3	3
	Cadres	5	4	4
	Professionnels	24	25	22
	Fonctionnaires	18	18	18
	Sous-total	50	50	47
Montréal	Aucune catégorie	4	4	4
	Cadres	0	0	0
	Professionnels	10	10	10
	Fonctionnaires	4	4	4
	Sous-total	18	18	18
TOTAL		68	68	67

- n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-16. Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :

- a) Le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 (PLQ : les indemnités de retraites qui seront versées);

Nombre de départs à la retraite en 2012-2013: Aucun

- b) nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;

Aucun remplacement

- c) nombre de départs à la retraite prévus pour 2013-2014 et 2014-2015 (PLQ: les indemnités de retraites qui seront versées) :

Nombre de départs à la retraite possibles en 2013-2014
selon le nombre d'employés éligibles à la retraite sans
pénalité selon le Secrétariat du Conseil du trésor : **13**

- d) nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Nombre de retraités engagés: 1

G-17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux :

- l'emplacement de la location;
- le coût de la location;
- le coût de location au mètre carré;
- la superficie totale pour chaque local;
- la superficie totale réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le propriétaire de l'espace loué;
- la durée du bail;
- les coûts d'aménagement ou de rénovation réalisés depuis le 1er avril 2012.

PLQ: le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Emplacement des locations

- o 575, rue Saint-Amable, bureau 1.10 (Québec)
- o 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 18.200 (Montréal)

Superficie des locaux

- o Québec : 1 313,55 m²
- o Montréal : 452,92 m²

Coût total des locations

	2012-2013
o Bureau de Québec :	410 277 \$
o <u>Bureau de Montréal :</u>	<u>159 636 \$</u>
Total :	569 913 \$

Coût d'aménagement

- o Aucun coût d'aménagement

Durée des baux

- o Bureau de Québec (date de fin du bail): Le 31 décembre 2020
- o Bureau de Montréal (date de fin du bail): Le 31 mars 2028

Propriétaire des espaces loués :

- o Montréal : Le Groupe Alfid inc.
- o Québec : La Capitale immobilière MFQ inc.

G-18. Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription du 1er avril 2011 à ce jour.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2012-2013, en indiquant pour chaque individu :

- la date de l'entrée en fonction;
- le titre de la fonction;
- l'adresse du port d'attache;
- le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- la prime de départ versée, le cas échéant;
- le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- la liste du personnel politique incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- la description de tâches;
- le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1er avril 2012;
- le nombre total d'employés au cabinet;
- la masse salariale totale par cabinet pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;
- le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-20. Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013 à même le budget discrétionnaire du ministre et du ministère, en indiquant :

- le nom de l'organisme ou de la personne concerné;
- la circonscription électorale;
- le montant attribué;
- le détail du projet visé et le but poursuivi par l'organisme;
- la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-21. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- le poste initial;
- le salaire;
- le poste actuel, s'il y a lieu;
- la date de mise en disponibilité;
- les prévisions pour 2013-2014.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.

G-22. Pour chaque ministère et organismes, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2011-2012

[Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits](#)

G-23. Nombre de fonctionnaires et/ou ETC affectés au Plan Nord, pour chaque ministère et organisme, incluant le cas échéant la Banque de développement économique du Québec, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et les prévisions 2013-2014.

[Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.](#)

G-24. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- le nom de la personne;
- le poste occupé;
- le salaire de base et additionnel (s'il y a lieu);
- l'assignation initiale;
- la date de l'assignation hors structure;
- la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

La Commission n'a aucun personnel hors structure

G-25. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- le nom de la personne;
- le poste occupé;
- le salaire de base et additionnel (s'il y a lieu);
- l'assignation initiale; la date de l'assignation hors structure;
- la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

La Commission n'a aucun personnel affecté à des organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

G-26. Liste de tous les abonnements du cabinet, du ministère et organismes publics ainsi que le coût de chacun :

- les clubs privés ou autres;
- les billets de saison, les loges;
- aux journaux, revues mensuelles, publications papier et en format électronique etc.;
- sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka etc.)

PUBLICATIONS PAPIER :

	Nombre	Coût
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	7	5 154,00 \$
Accès à l'information et protection des renseignements personnels – Santé et services sociaux	1	325,00 \$
Accès à l'information – Loi annotée	10	1 224,30 \$
Charte canadienne des droits et libertés	1	157,90 \$
Charte des droits de la personne	2	190,00 \$
Code civil du Québec	2	126,00 \$
Code de procédure civile	4	250,00 \$
Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale	1	973,00 \$
Courrier parlementaire	1	0,00 \$
Droits de la personne – relations de travail	1	97,90 \$
Guide pratique de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI) (papier)	3	252,70 \$
Express 2.0	1	0,00 \$
Lois annuelles du Québec	1	300,00 \$
Tableaux des modifications, index des règlements	1	70,00 \$
Tribunaux administratifs du Québec	1	196,80 \$
TOTAL :		9 317,60 \$

SITES SPÉCIALISÉS DE RECHERCHE SUR INTERNET :

	Nombre	Coût
Cit@tion	1	1 908,98 \$
Azimut – banque de données	1	1 610,85 \$
Guide pratique de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI) (Internet)	1	250,00 \$
Légis Québec	1	0,00 \$
TOTAL :		3 769,83 \$

G-27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- le nom du site Web;

Site Web de la Commission d'accès à l'information

- le nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site;

Aliaco inc. en janvier 2002

- les coûts de construction du site;

19 500 \$

- les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;

Travail fait par des employés de la Commission

- les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);

1 fois en 2003 (par Mediaprim);

1 fois en 2012 (4 625 \$)

Tout le contenu a été révisé et mis à jour en 2012. En plus des documents désuets qu'il contenait, le précédent site Internet ne favorisait pas la recherche d'information. Il nécessitait une interface plus conviviale et actuelle, qui répondrait aux attentes des internautes d'aujourd'hui. Il était primordial de présenter l'information d'une façon mieux structurée pour faciliter la recherche sur des sujets particuliers. Les commentaires des utilisateurs étaient clairs quant à la difficulté de s'y retrouver. Nous y avons donc classé l'information selon quatre catégories, soit les citoyens, les organismes publics, les entreprises privées et les chercheurs, ce qui en rend l'utilisation plus simple et rapide.

- la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

- la fréquence moyenne de mise à jour.

Ajout de nouvelles environ deux fois par mois

G-28. Nominations, depuis le 1^{er} avril 2012, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs ou autres :

- la liste;
- les mandats;
- les contrats octroyés pour chaque mandat;
- le résultat du travail effectué;
- les échéances prévues;
- les sommes impliquées.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-29. Pour 2012-2013, les dépenses effectuées par ministère pour les visites et rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions

[Ne s'applique pas à la Commission.](#)

G-30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 :

- les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- le nombre total de demandes reçues;
- le nombre total de demandes rejetées;
- le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

POUR 2012-2013

Demands d'accès traitées du 1er avril au 30 novembre 2012 :.....	24
Demands d'accès acceptées totalement :	15
Demands d'accès acceptées partiellement :.....	3
Demands d'accès refusées :	0
Demands d'accès référées :	2
Absence de document :	3
Retrait de la demande :	1

Demands d'accès traitées dans un délai de 20 jours :..... 21

Demands d'accès traitées dans un délai de 20 à 30 jours :

POUR 2011-2012

Demands d'accès traitées:	50
Demands d'accès acceptées totalement :	26
Demands d'accès acceptées partiellement :	7
Demands d'accès refusées :	3
Demands d'accès référées :	2
Absence de documents :	12

Demands d'accès traitées dans un délai de 20 jours :..... 42

Demands d'accès traitées dans un délai de 20 à 30 jours :

POUR 2010-2011

Demands d'accès traitées en 2010-2011 :.....	28
Demands d'accès acceptées totalement :	10
Demands d'accès acceptées partiellement :.....	8
Demands d'accès refusées :	2
Demands d'accès référée :	1
Absence de document :	7

Demands d'accès traitées dans un délai de 20 jours :..... 25

Demands d'accès traitées dans un délai de 20 à 30 jours :

G-31. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 31 août 2012 :

- le coût (déplacements, etc.);
- le nombre de ressources affectées;
- le nombre de rencontres;
- le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-32. La liste des ententes et leur nature, signées depuis le 31 août 2012 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral et/ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-33. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, depuis le 31 août 2012 et les prévisions pour 2013-2014.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-34. Tel que prévu dans la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2013-2014.

[L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel de gestion 2012-2013 de la Commission.](#)

G-35. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement depuis le 31 août 2012 et prévisions 2013-2014.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-36. Pour chaque ministère et organisme, les sommes reçues en 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 et 2014-2015 en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chacun des programmes, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucun transfert n'a été obtenu du gouvernement fédéral en 2012-2013.

G-37. Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1er avril 2004 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente; les sommes associées; la ou les dates de versement; la façon dont ces sommes sont dépensées.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis;

Montant des primes et bonus versés en 2012-2013: 52 285,00 \$

G-39. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ.

PLQ: incluant des montants versés pour bris de contrat.

[Aucune prime de départ n'a été versée en 2012-2013](#)

G-40. Depuis le 31 août 2012, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée ?

- Fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
- Fournir la liste des salaires versés à chaque personne

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonctions.

G-41. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats de covérification octroyés par chaque ministère et organisme qui en relève en 2012-2013 en indiquant, pour chaque contrat :

- le nom du professionnel ou de la firme;
- le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- l'échéancier;
- le mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

[Veuillez vous référer à la réponse fournie à la question G-8.](#)

G-42. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour l'année 2012-2013, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- la ou les dates des travaux;
- les coûts;
- le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Aucun coût n'a été engagé.

G-43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale;

[La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.](#)

G-44. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme;

[Veuillez vous référer aux réponses fournies aux questions G-15 c\) et G-15 f\).](#)

G-45. Évolution de la taille (nombre total d'employés) de chaque cabinet ministériel, de chaque ministère et de chaque organisme public depuis 2003. Fournir les données pour chacune des années financières, de 2003-2004 à 2012-2013. Prévisions pour 2013-2014.

[La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.](#)

G-46. Pour chaque cabinet ministériel, chaque ministère et chaque organisme, le nombre de départs au sein de l'effectif (régulier, occasionnel et étudiant) pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013. Fournir les données ventilées selon la raison du départ : la retraite; la démission; la révocation pour incompétence; la révocation pour incapacité; la fin d'emploi; le décès; la mise à pied; la destitution; toute autre raison.

[Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.](#)

G-47. Liste et solde de tous les fonds existants pour chacun des ministères et organismes ainsi que la dépense d'intérêts prévue en 2012-2013 pour chacun de ces fonds. Copie des états financiers de 2011-2012 et 2012-2013 pour chacun des fonds.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Commission d'accès à l'information (CAI)

P-1. Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information pour 2012-2013. Préciser :

a) le nombre de demandes reçues et réglées;

	2012-2013
	(avril à novembre)
<u>Ensemble des activités</u>	
Demandes reçues	1574
Demandes réglées	1717
<u>Section juridictionnelle</u>	
Demandes reçues	1144
Demandes réglées	1369
Demandes réglées par le processus de médiation	731
<u>Section de surveillance</u>	
Demandes reçues	381
Demandes réglées	319
<u>Autres</u>	
Demandes reçues	49
Demandes réglées	29

b) le nombre de causes portées en appel et le verdict;

SOMMAIRE

- [1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012](#)

COUR DU QUÉBEC

Requêtes en permission d'appel

Refusées :2

Appels

Accueilli :1

Rejetés :9

Désistements :3

Autres requêtes

Accordées :2

COUR SUPÉRIEURE

Autre requête (injonction permanente)

Accordée :1

COUR SUPRÊME DU CANADA

Ouverture du dossier en appel

Refusée :1

Sommaire

COUR DU QUÉBEC Décisions rendues			COUR SUPÉRIEURE Décision rendue	COUR SUPRÊME DU CANADA Décision rendue
Requêtes en permission d'appel	Appels	Autres requêtes	Injonction permanente	Appel
2	10	2	1	1

- c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34;

Du 1^{er} avril au 30 novembre 2012, aucune décision rendue par la section juridictionnelle portant notamment sur l'article 34 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels n'a été portée en appel à la Cour du Québec.

d) le délai de traitement des demandes;

2012-2013
(avril à novembre)
743 jours

Délai moyen de traitement
des dossiers juridictionnels
clos par décision dans lesquels
il y a eu remise

*Proportion de dossiers traités
dans un délai de :*

<i>0 à 1 an</i>	3%
<i>1 à 2 ans</i>	59%
<i>Plus de 2 ans</i>	38%

Délai moyen de traitement
des dossiers juridictionnels
clos par décision dans lesquels
il n'y a pas eu remise

*Proportion de dossiers traités
dans un délai de :*

<i>0 à 1 an</i>	25%
<i>1 à 2 ans</i>	73%
<i>Plus de 2 ans</i>	2%

Délai moyen de traitement
des dossiers juridictionnels
clos par médiation

*Proportion de dossiers traités
dans un délai de :*

<i>0 à 1 an</i>	51%
<i>1 à 2 ans</i>	31%
<i>Plus de 2 ans</i>	18%

Délai moyen des délibérés

39 jours

Délai moyen de traitement
des dossiers d'enquête

*Proportion de dossiers traités
dans un délai de :*

<i>0 à 1 an</i>	76%
<i>1 à 2 ans</i>	13%
<i>Plus de 2 ans</i>	11%

Délai moyen de traitement
des dossiers d'autorisation
d'accès à des fins d'étude,
de recherche ou de statistique

*Proportion de dossiers traités
dans un délai de :*

<i>0 à 4 mois</i>	60%
<i>4 à 8 mois</i>	12%
<i>Plus de 8 mois</i>	28%

e) le nombre d'avis demandés à la commission, par ministère et organisme en indiquant l'objet;

Le nombre d'avis rendus d'avril à novembre 2012 est de 17.

De plus amples détails sont fournis dans la liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations que l'on retrouve à la réponse fournie à la question P-2.

- f) le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande et la date de la conclusion de l'enquête et ses conclusions;

SECTEUR PRIVÉ :

37 enquêtes à la suite de plaintes ont été complétées d'avril à novembre 2012 dans le secteur privé :

- 20 de ces cas concernaient une collecte de renseignements personnels
- 12 de ces cas concernaient une communication de renseignements personnels
- 5 de ces cas concernaient des situations autres qu'une collecte ou une communication de renseignements personnels

1 enquête à l'initiative de la Commission a été complétée dans le secteur privé.

7 cas ont été examinés dans lesquels la Commission a émis un avis d'intention.

SECTEUR PUBLIC :

26 enquêtes à la suite de plaintes ont été complétées d'avril à novembre 2012 dans le secteur public :

- 17 de ces cas concernaient une collecte de renseignements personnels
- 1 de ces cas concernait une communication de renseignements personnels
- 8 de ces cas concernaient des situations autres qu'une collecte ou une communication de renseignements personnels

3 enquêtes à l'initiative de la Commission ont été complétées dans le secteur public.

1 cas a été examiné dans lequel la Commission a émis un avis d'intention.

- g) le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès;

Du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012 : 6

- h) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme demandant à la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.

En 2012-2013 (avril à novembre) : 41

- P-2. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la commission aux ministères, organismes et suivi accordé pour les années 2012-2013 et 2013-2014.

Pour la période d'avril à novembre 2012

PROJETS DE LOI ET DE RÈGLEMENT (IL Y EN A 4)

Projet de loi no 53, Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE, le 4 avril 2012, dossier 120796 (1004226)

Projet de loi no 64, Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale, le 1^{er} juin 2012, dossier 121266 (1004613)

Règlement modifiant le Règlement sur l'administration fiscale, le 25 septembre 2012, dossier 122340 (1005575)

Projet de loi no 1, Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le 15 novembre 2012, dossier 122584 (1005832)

ENTENTES (IL Y EN A 10)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et La Financière agricole du Québec et Agri-Traçabilité Québec inc., le 8 mai 2012, dossier 120554 (1004008)

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et Ministère de la Sécurité publique, le 10 juillet 2012, dossier 120163 (1003726)

Régie des rentes du Québec et Commission de la santé et de la sécurité du travail, le 12 juillet 2012, dossier 121196 (1004561)

Revenu Québec et Institut de la statistique du Québec, le 30 juillet 2012, dossier 121496 (1004844)

Revenu Québec et Institut de la statistique du Québec, le 24 août 2012, dossier 121690 (1005045)

Institut de la statistique du Québec et Ministère de la Santé et des Services sociaux et Régie de l'assurance maladie du Québec, le 17 septembre 2012, dossier 121950 (1005289)

Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides et CSSS Thérèse-de-Blainville et ville de Sainte-Thérèse-de-Blainville et Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville, le 27 septembre 2012, dossier 110517

Institut de la statistique du Québec et Régie de l'assurance maladie du Québec, le 28 septembre 2012, dossier 121949 (1005288)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Financière agricole du Québec, le 30 octobre 2012, dossier 120880 (1004304).

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 20 novembre 2012, dossier 121808 (1005226)

CUEILLETTE D'INFORMATIONS (IL Y EN A 1)

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 17 août 2012, dossier 121197 (1004566)

DEMANDES D'INFORMATION (IL Y EN A 2)

Revenu Québec, le 10 mai 2012, dossier 120556 (1004007)

Revenu Québec (Projet de mise à jour de septembre 2012 du plan d'utilisation des fichiers de renseignements), le 5 novembre 2012, dossier 122197 (1005516)

P-3. Montants attribués à la location des locaux pour les auditions tenues en dehors des bureaux de la commission pour l'année 2012-2013.

2012-2013 (pour 8 mois)

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Montréal, salle d'audience : 11 850 \$

En région, salles d'audience : 600 \$

AUTRES

Montréal, salle d'audience : 0

En région, salles d'audience : 520 \$

Total : **12 970 \$**

- P-4. Nombre d'ententes approuvées, pour l'année 2012-2013, par la CAI et qui sont conclues entre les organismes en vertu de l'article 172 en indiquant :
- a. le nom de l'organisme;
 - b. la nature et/ou l'objet de l'entente;
 - c. la durée de l'entente.

D'avril à novembre 2012, la Commission n'a pas approuvé d'entente conclue en application de l'article 172 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

- P-5. Copie des avis finals, pour l'année 2012-2013, que la CAI transmet à un ministère ou à un organisme gouvernemental visé au premier alinéa de l'article 3 ainsi que des règles, rapports, prescriptions et ordonnances découlant de ses fonctions de surveillance.

La liste des avis rendus par la Commission aux organismes publics visés à l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels se retrouve à la réponse fournie à la question P-2.

P-6. Nombre d'avis, pour l'année 2012-2013, sur les projets de règlement qui sont soumis en vertu de la présente loi :

A. sur les projets d'entente de transfert de renseignements;

B. sur les projets de décrets autorisant l'établissement de fichiers confidentiels;

Indiquer pour chaque avis :

- a. le nom de l'organisme ou du ministère;
- b. la nature et/ou l'objet du projet de règlement;
- c. la durée.

La liste des avis rendus par la Commission se retrouve à la réponse fournie à la question P-2. Le nombre d'avis rendus d'avril 2012 à novembre 2012 a été de 17.

P-7. Nombre de demandes écrites reçues et le nombre de demandes accordées pour 2012-2013, à une personne ou à un organisme afin qu'il puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels en indiquant :

- a. le nom de l'organisme ou la personne en demande;
- b. la nature et/ou l'objet de la demande;
- c. la durée de l'autorisation;
- d. l'usage projeté et les fins recherchées;
- e. les conditions fixées;
- f. la raison du refus.

La Commission a accordé 64 demandes d'autorisation de recevoir à des fins d'étude, de recherche ou de statistique, communication de renseignements personnels. De ces demandes, 30 étaient des nouvelles demandes, 10 étaient des demandes de modification, 19 étaient des demandes de prolongation et 5 étaient des demandes de modification et de prolongation.

Ces demandes portaient sur des renseignements concernant les domaines suivants :

Santé et services sociaux: 49

Éducation : 4

Agriculture : 6

Immigration : 4

Main d'œuvre : 1

P-8. Nombre de vérifications effectuées, pour 2012-2013:

- A. à la suite d'une plainte;
- B. de sa propre initiative.

Indiquer pour chaque vérification :

- a. l'objet de la vérification;
- b. le résultat de la vérification;
- c. les suites accordées.

La Commission a complété 111 inspections. 106 de ces inspections concernaient des agents de renseignements personnels, 3 inspections étaient dans le secteur public et 2 inspections étaient dans le secteur privé.

P-9. Nombre d'enquêtes effectuées pour 2012-2013 :

- A. à la suite d'une plainte;
- B. de sa propre initiative.

Indiquer pour chaque enquête :

- a. l'objet de l'enquête;
- b. le résultat de l'enquête;
- c. les corrections apportées le cas échéant par le fautif.

Les données concernant le traitement des enquêtes par la Commission se retrouvent à la réponse fournie à la question P-1 f).